

# S'engager

## Pourquoi ?

S'engager c'est devenir acteur de l'intérêt général, faire vivre les valeurs de la République, participer au renforcement du lien social, contribuer à plus de justice et de solidarité, pour les générations actuelles et futures. S'engager c'est aussi gagner en compétences utiles dans toutes les sphères de la vie.

## Quand ?

Dès le plus jeune âge et tout au long de vie, l'engagement est possible. Découvrir ce qu'est une démarche d'engagement, l'expérimenter, s'y inscrire plus durablement, les dispositifs publics offrent de nombreuses possibilités, en France et à l'étranger, et pour tous.

## Comment ?

Devenir volontaire, bénévole, réserviste etc. S'engager sur la durée ou sur des missions ponctuelles. À chacune et chacun son parcours d'engagement. Un parcours à vivre sur tous les territoires, au sein des associations et des services publics.

## Valoriser son engagement

L'engagement constitue un véritable atout pour l'avenir personnel et professionnel de celui qui s'engage. Les expériences d'engagement peuvent notamment donner lieu à :

Une reconnaissance dans le parcours académique

Des financements pour des formations

Un diplôme ou une certification professionnelle

→ Des crédits ECTS, des points bonus ou des dispenses de cours, selon les établissements.

→ Des droits à la formation via le compte d'engagement citoyen (CEC), intégré au compte personnel de formation (CPF).

→ Un diplôme, titre ou certificat valorisant les compétences et l'expertise grâce à la validation des acquis de l'expérience bénévole (VAEB).

→ Une valorisation de ces expériences tout au long de la scolarité (Parcoursup, Mon Master etc.)

Une opportunité de développer de nouvelles compétences sans frais !

## Agir avec les associations

Dans leurs domaines d'intervention, et grâce à leurs pratiques déployées au plus près des citoyens et des territoires, les associations jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des dispositifs publics d'engagement. Elles proposent des expériences collectives de mixité sociale qui sont des étapes de vie clés dans un parcours citoyen.

Des acteurs majeurs de l'engagement

→ 1,3 millions d'associations.

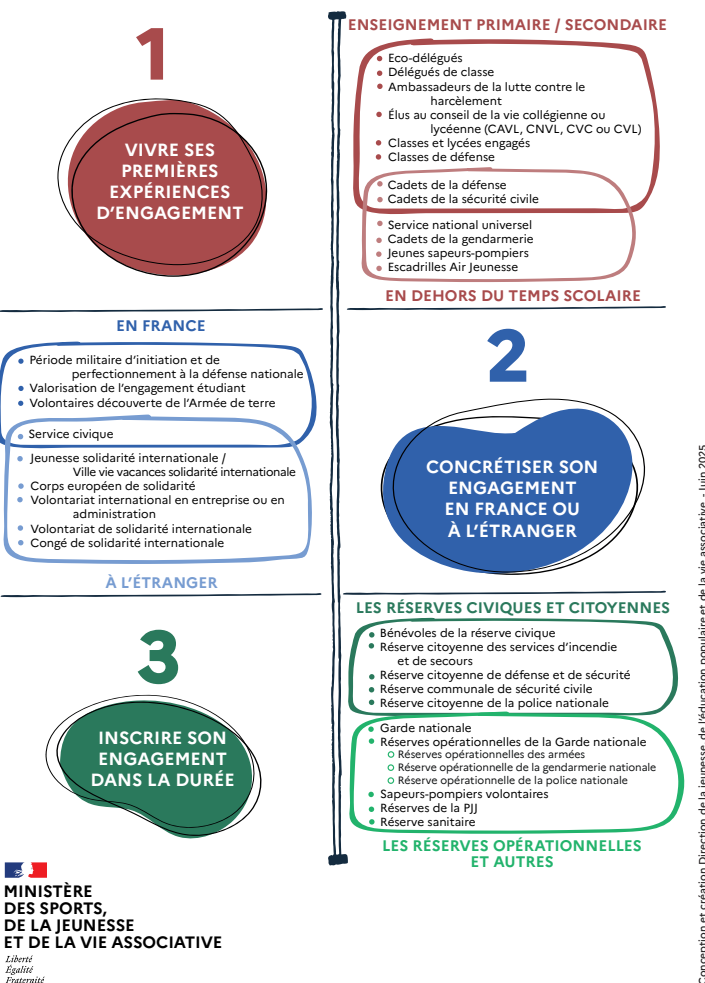
→ 13 millions de bénévoles soit 25% des Français.

Un ancrage territorial de proximité

→ Des associations présentes partout en France.

→ Des actions au plus proche de toutes les générations.

# Le parcours de l'engagement



# L'ENGAGEMENT CITOYEN

## Les dispositifs publics

Conception et création Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - Juin 2025

# 1

## VIVRE SES PREMIÈRES EXPÉRIENCES D'ENGAGEMENT

### Dans l'enseignement primaire et secondaire



**Éco-délégués**  
**Élèves des écoles, collèges et lycées**  
Les élèves élus proposent et mènent des projets concrets en faveur de la transition écologique et du développement durable, dans leur classe et dans l'établissement, en mobilisant les autres élèves.



**Ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement**  
**Élèves de collèges et de lycées**  
Les élèves volontaires participent à des actions de prévention du harcèlement dans leur établissement. Ils sont formés pour repérer ces situations, soutenir les élèves victimes et alerter les adultes.



**Élus au conseil académique (CAVL) ou national (CNVL) de la vie lycéenne**  
**Élèves de lycées élus parmi les CVL /CAVL**  
Les élèves au CAVL ou au CNVL sont élus pour 2 ans, et respectivement consultés sur les questions de travail, vie scolaire et répartition des fonds de vie lycéenne ou informés des orientations de la politique éducative et consultés sur les questions de vie scolaire, matérielle, sociale, sportive et culturelle.



**Classes de défense**  
**Élèves de collèges et de lycées**  
Le dispositif des "classes de défense" est un projet pédagogique, interdisciplinaire et pluriannuel, qui permet à des classes de collèges et de lycées d'être parrainées par une unité militaire, dans le cadre de l'enseignement de défense, contribuant ainsi au lien armées-jeunesse.

### En dehors du temps scolaire



**Cadets de la sécurité civile**  
**Jeunes au collège ou au lycée**  
Les élèves des classes de cadets acquièrent durant 1 an des connaissances relatives à la sécurité civile et sont formés au secourisme, dans le cadre de l'école mais hors temps scolaire (mercredi, week-end et vacances).



**Jeunes sapeurs-pompiers**  
**11 à 14 ans**  
Les jeunes sapeurs-pompiers acquièrent les compétences nécessaires à l'activité de sapeur-pompier. A travers une formation dispensée hors temps scolaire, ils deviennent ambassadeurs des gestes qui sauvent.



**Cadets de la gendarmerie**  
**15 à 17 ans**  
Les jeunes s'engagent sur une mission d'intérêt général (pour 12 jours minimum), encadrés par les associations des cadets de la gendarmerie nationale pour découvrir l'engagement citoyen et les valeurs militaires à travers des actions mémorielles et de prévention.



**Délégués de classe**  
**Élèves de collèges et de lycées**  
Les élèves élus pour 1 an (2 par classe) représentent leurs camarades aux conseils de classe et endossent un rôle de médiateurs avec la communauté éducative.



**Élus au conseil de la vie collégienne (CVC) ou au conseil de la vie lycéenne (CVL)**  
**Élèves de collèges et de lycées**  
Les élèves élus pour 1 an expriment les idées, attentes et préoccupations de tous les élèves de l'établissement au sein des conseils où sont représentés les personnels et les parents.



**Éléves des classes et lycées engagés (CLE)**  
**Élèves de seconde et de première année de CAP dans une classe ou un établissement labellisé (appel à projets annuel)**  
Les élèves des classes et lycées engagés participent au projet pédagogique décliné autour de quatre thèmes (défense et mémoire, sport, environnement, résilience et prévention des risques) et à un séjour de cohésion du SNU.

# 2

## CONCRÉTISER SON ENGAGEMENT EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER

### En France



**Service civique**  
**16 à 25 ans (30 ans en cas de handicap)**  
Les jeunes en service civique réalisent des missions d'intérêt général de 6 à 12 mois en s'engageant au choix dans l'un des 10 domaines d'action proposés.



**Valorisation de l'engagement étudiant**  
**Étudiants**  
Les étudiants engagés peuvent bénéficier d'aménagements d'études et valoriser cet engagement dans le cadre de la formation (crédits ECTS, points bonus, etc.). Ils doivent se rapprocher de leur établissement pour connaître les modalités d'engagement.

**Périodes militaires d'initiation (PMI) et de perfectionnement (PMP) à la Défense nationale**  
**16 à 45 ans**  
Les volontaires découvrent le milieu militaire adapté à chaque armée sur une durée de 5 à 12 jours. Cette immersion leur permet d'acquérir des savoir-faire et techniques, ainsi que le goût de l'effort et de la cohésion.



Marine nationale



Armée de Terre



Armée de l'Air et de l'Espace



**Volontaires découverte de l'Armée de Terre**  
**18 à 25 ans**  
Les jeunes volontaires, intégrés à un régiment, participent, sous statut militaire, à une opération valorisante sur le territoire national ou ultramarin, pour une durée de 4 mois (dont 1 mois de formation).

### À l'étranger



**Jeunesse solidarité internationale (JSI) / Ville vie vacances solidarité internationale (VVVSI)**  
**15 à 25 ans**  
Les jeunes conçoivent en groupes (4 à 16 jeunes) des projets de solidarité internationale et participent à la réalisation de ces projets pour une durée minimum de 10 jours.



**Corps européen de solidarité**  
**18 à 30 ans (35 ans pour le volontariat humanitaire)**  
Les jeunes participent à des activités de volontariat et à des projets de solidarité en Europe et au-delà pour des périodes allant de 2 semaines à 1 an.



**Volontariat de solidarité internationale (VSI)**  
**À partir de 18 ans**  
Les volontaires apportent leurs compétences sur le terrain au cours de missions longues d'une durée de 1 à 2 ans (jusqu'à 6 ans de missions au cours d'une vie).



**Service civique à l'international**  
**16 à 25 ans (30 ans en cas de handicap)**  
Les jeunes s'engagent pour une période de 6 à 12 mois. Ils réalisent des missions d'intérêt général et d'échange culturel.



**Volontariat international en entreprise (VIE) et administration (VIA)**  
**18 à 28 ans, français et ressortissants de l'espace économique européen et de Monaco**  
Les volontaires réalisent une mission professionnelle à l'étranger, de 6 à 24 mois, dans une entreprise ou administration française pour participer à l'internationalisation des entreprises et au rayonnement de la France dans le monde.



**Congés de solidarité internationale (CSI)**  
**À partir de 18 ans**  
Les salariés ayant plus d'1 an d'ancienneté peuvent, grâce au congé de solidarité internationale, participer à une mission de solidarité internationale avec une association pour une durée maximale de 6 mois.

Retrouvez ces informations sur [jeunes.gouv.fr/sengager](https://jeunes.gouv.fr/sengager)

# 3

## INSCRIRE SON ENGAGEMENT DANS LA DURÉE

Bon à savoir : Les réserves offrent la possibilité de s'engager en parallèle d'une autre activité.

### Les réserves civiles et citoyennes



**Bénévoles de la réserve civique**  
**À partir de 16 ans**  
Les bénévoles accèdent, via la plateforme publique JeVeuxAider.gouv.fr proposée par la Réserve civique, à de nombreuses offres de missions de bénévolat, ponctuelles ou régulières.



**Réserve citoyenne des services d'incendie et de secours**  
**À partir de 16 ans**  
Les réservistes soutiennent pour 1 à 5 ans l'action des sapeurs-pompiers en promouvant l'engagement, participant à des exercices et fournissant un appui logistique lors des interventions et cérémonies.



**Réserve citoyenne de défense et de sécurité**  
**À partir de 17 ans**  
Les réservistes s'engagent pour 3 ans et soutiennent, aux côtés des militaires ou des gendarmes, les forces armées en sensibilisant le public aux enjeux de défense.



**Réserve communale de sécurité civile**  
**À partir de 16 ans**  
Les réservistes s'engagent pour 1 à 5 ans à intervenir localement pour des actions de sauvegarde, comme le soutien et l'assistance à la population, sous l'autorité du maire.



**Réserve citoyenne de la police nationale**  
**À partir de 18 ans**  
Les réservistes apportent leur soutien aux forces de l'ordre en renforçant la collaboration entre police et population, notamment dans les actions de prévention ou de logistique.

### Les réserves opérationnelles et les autres réserves



**Garde nationale**  
**17 à 72 ans**  
La Garde nationale fédère les réservistes opérationnels relevant des ministères des Armées et de l'Intérieur. Elle apporte une réponse au désir d'engagement de la société civile et favorise la cohésion nationale.

#### Réserves opérationnelles de la Garde nationale



**Réserves opérationnelles des armées**  
**À partir de 17 ans**  
Les réservistes s'engagent de 1 à 5 ans au sein des différentes armées, ils sont employés quelques jours ou semaines par an, sur l'ensemble du spectre des missions opérationnelles, en priorité sur le territoire national.



**Réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale**  
**17 à 45 ans**  
Les réservistes s'engagent pour 1 à 5 ans et participent à l'action en uniforme sur des missions de sécurisation, de lutte anti-terroriste ou de police judiciaire.



**Réserve opérationnelle de la police nationale**  
**18 à 67 ans**  
Les réservistes s'engagent pour 1 à 5 ans et renforcent les forces de l'ordre dans des missions de sécurité publique.



**Sapeurs-pompiers volontaires (SPV)**  
**16 à 67 ans**  
Les sapeurs-pompiers volontaires s'engagent pour 5 ans sur des missions de sécurité civile : secours aux victimes, lutte contre les incendies, protection des personnes, des biens, des animaux et de l'environnement.



**Réserve de la protection judiciaire de la jeunesse**  
**18 à 75 ans**  
Les réservistes s'engagent pour 1 an et conduisent, en fonction de leurs compétences, des missions d'accompagnement, de formation, de mentorat ou de conduite de projets auprès des professionnels de la PJJ.



**Réserve sanitaire**  
**Professionnels de santé et métiers de la santé**  
Les réservistes volontaires (médecins, infirmiers, pharmaciens, ingénieurs sanitaires, logisticiens, etc.) s'engagent en renfort du système de santé et sont mobilisés en cas de situation sanitaire exceptionnelle.